



Compte-rendu de la réunion Du Conseil Municipal du 23 décembre 2024

23 Conseillers étaient Présents et Représentés : (05 Procurations : Marie-Luce CASTELLI, Fabien LUCIANI, Ange-Julien NICOLINI, Blandine-Françoise RUGGERI et Marie-Cécile RUIZ) et 06 Conseillers étaient Absents : Jean-Toussaint ALBERTINI, Elodie BAGHIONI, Martine BARRIELE, Vanina BORROMEÏ, Nathalie PULICANI et Marcel SIMEONI.

Le Maire, après avoir procédé à l'appel des Membres du Conseil Municipal, et avoir désigné Monsieur Marc-Marie GUGLIELMI comme Secrétaire de Séance, ouvre la session.

Point n° 1 : Régie du Parking « Restonica-Grotelle »

24-12/126 – Budget Annexe : Délibération Modificative n° 2

- **Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *à l'unanimité* des membres présents et représentés, Après en avoir délibéré, *Approuve* la proposition de son Maire, *Adopte* la Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe du Parking « Restonica-Grotelle » telle que présentée et annexée à la délibération.

Point n° 2 : Régie de l'Eau « Cort'Acqua »

24-12/127 – Modification des redevances de l'Agence de l'Eau au 01^{er} janvier 2025

- **Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *à l'unanimité* des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, *Fait Sienna* la proposition de son Maire, *Adopte* à compter du 01^{er} janvier 2025, en application de l'article L.213-10-4 du Code de l'Environnement, les nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau comme définies ci-dessous :
- ✓ La redevance sur la consommation d'eau potable,
 - ✓ Supplément de prix pour la performance des réseaux d'eau potable,
 - ✓ Prélèvement sur la ressource en eau,
- Dont les taux ont été adoptés par le Conseil d'Administration du 04 octobre 2024, après avis conforme des Comités de Bassin et publiés au Journal Officiel n° 0253 du 24 octobre 2024.

